



Conseil communal du 29/03/2021 Communiqué de presse

Point 1. Approbation PV

Point 2. CPAS – Cadre du personnel – Modification – tutelle – vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars la délibération du Conseil de l'Action Sociale modifiant le cadre du personnel.

Cette modification porte sur le poste de directeur des ressources patrimoniales et conseiller en prévention. Alors que l'administration proposait de le dissocier en 2 mi-temps, ce poste représentera finalement 1 ETP.

En effet, les deux cadres doivent être considérés comme un exemple formant un tout afin de permettre, par exemple, au personnel contractuel de pouvoir accéder à la nomination, dans le respect du protocole d'accord avec les organisations syndicales.

Point 3. Haute Senne Logement – Conseil d'administration – Comite d'attribution – Remplacement vote

Point 4. Zone de secours – Contribution de la Ville de Soignies – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars l'inscription, via la modification budgétaire ordinaire n°1 pour 2021, d'un montant de 924.855€ pour financer la Zone de Secours Hainaut Centre.

Pour rappel, l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 14 décembre 2020 faisant suite à l'absence d'accord des communes associées à la zone, avait fixé la dotation de la Ville de Soignies à 1.205.260€ pour 2021.

Le collège communal avait alors convoqué un conseil communal en urgence le 29 décembre dernier afin d'introduire un recours auprès de la Ministre de l'Intérieur, invoquant le manque de motivation relative à la formule utilisée pour répartir les dotations et l'iniquité provoquée par la survalorisation du critère de population dans la répartition de ces dotations.

Le 26 janvier dernier, la Ministre prenait la décision d'annuler l'arrêté du Gouverneur du 14 décembre 2020.

Aujourd'hui, une nouvelle répartition a été votée à l'unanimité au niveau du Conseil de la Zone de secours avec une dotation pour 2021 de 924.855€ pour la Ville de Soignies.

Point 5. Finances – Arrêté d'approbation du budget 2021 – Communication

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 29 mars de l'arrêté de l'autorité de tutelle portant sur le budget de l'exercice 2021.

Deux réformes ont été apportées par la Tutelle. L'une concernant la taxe de circulation et l'autre concernant le pacte pour la fonction publique locale et provinciale.

Des réformes à notre avantage puisque les bonis sont plus importants que ce qu'ils ne l'étaient initialement.

Pour rappel, ce budget avait été voté en séance du conseil communal du 15 décembre 2020.

Point 6. Finances – Mesures d'allègement fiscal compensées par la Région wallonne pour l'exercice 2021 dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 – Mesure complémentaire – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars la modification d'une mesure d'allègement fiscal compensée par la Région wallonne.

Une première série de mesures d'allègement fiscal compensée par la RW avait déjà été proposée par le Collège, pour un montant de **93.600€**

- ✓ Exonération de la taxe sur les débits de boissons
- ✓ Exonération de la taxe sur les loges foraines

- ✓ Exonération sur la redevance des droits d'emplacements sur les marchés publics

Le Collège communal propose désormais une nouvelle série de mesures qui bénéficieront d'une nouvelle compensation de la région à hauteur de **136.985€**.

Parmi ces nouvelles mesures, le Collège a décidé :

- ✓ D'exonérer les 50 premiers kilowatts de la taxe sur la force motrice = 92.930€
- ✓ De compenser la perte de 10% sur la taxe sur force motrice = 53.500€
- ✓ De compenser la perte d'une partie de la taxe sur les écrits publicitaire = 100.000€

L'exonération des 50 premiers kilowatts de la taxe sur la force motrice est une très bonne nouvelle pour toutes les activités économiques travaillant avec des moteurs et cela sans impacter les capacités budgétaires de la commune, puisque **212 contribuables sont totalement exonérés** et 33 bénéficient tout de même des 50 premiers kilowatts en moins.

Point 7. Affaires économiques – Covid-19 – Plan de relance – Incitants en vue de la création de nouvelles activités commerciales – Règlement – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars le règlement encadrant l'octroi des aides « prime loyer » et « prime d'aide à l'installation ».

En complément au point de relance voté en février 2021, le Collège communal propose des aides complémentaires.

Ces aides sont destinées à faciliter la création de nouvelles activités commerciales sur le territoire de l'entité sonégienne.

Trois périmètres ont été identifiés :

1. Prioritaire = Grand Place, Place du Millénaire, Place Verte, Place Van Zeeland, Rue de Mons, Rue de la Station
2. Secondaire = les autres rues et places du centre-ville de Soignies, c'est-à-dire la zone délimitée par la rue Neuve, le boulevard Roosevelt, le rempart Legros, la rue des Martyrs des Soltau, la rue Léon Hachez, et le rempart du Vieux Cimetière + le village de Casteau.

3. Tertiaire = Les noyaux villageois de Naast, Horrues, Thieusies, Neufvilles et Chaussée, ainsi que le quartier des Carrières à Soignies

La « prime loyer » pourra être octroyée pour les projets au sein des périmètres d'action :

En bref :

Dans le périmètre prioritaire, les subventions pourront représenter, pour la première année, 50% du montant du loyer du bâtiment, cette prime étant toutefois limitée à un plafond de 500€/mois, soit une prime maximale de 6.000€/an.

À partir de la seconde année, le montant octroyé sera diminué de 50%, donnant ainsi droit à une prime de maximum 250€/mois, soit une prime maximale de 3.000€/an.

Dans le périmètre secondaire, les subventions pourront représenter, pour la première année, 25% du montant du loyer du bâtiment, cette prime étant toutefois limité à un plafond de 300€/mois, soit une prime maximale de 3.600€/an.

À partir de la seconde année, les lauréats ne recevront plus de subvention.

La « prime d'aide à l'installation » pourra être octroyée pour les projets développés dans le cadre du périmètre d'action tertiaire (Les noyaux villageois de Naast, Horrues, Thieusies, Neufvilles et Chaussée, ainsi que le quartier des Carrières à Soignies).

En bref :

Cette prime sera affectée à la mise en valeur de la cellule.

Le montant de la prime à l'installation peut atteindre un maximum de 3.000€ selon les investissements prévus et devant atteindre au minimum 1.500€ TVAC.

Pour chacune de ces aides, des critères d'éligibilité ont également été définis pour garantir une parfaite objectivité.

Point 8. Finances – Modifications budgétaires n°1 du service ordinaire et extraordinaire – Exercice 2021 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n°1 pour l'exercice 2021.

La modification budgétaire ordinaire n°1 se solde avec un boni global de 4.103.000€.

Vu le contexte, le conseil communal peut se féliciter de cette gestion toujours aussi rigoureuse qui permet de soutenir les acteurs en difficultés tout en continuant d'investir.

Au niveau des recettes :

On retrouve, entre autres, dans cette première modification budgétaire des **compensations régionales Covid-19** pour exonérations fiscales pour un montant de **230.585€**.

Cela reprend le 1er allègement fiscal pour la somme de **93.600€** qui comprend pour l'exercice 2021 :

- La taxe sur les débits de boissons
- La taxe sur les loges foraines
- La redevance des droits d'emplacement sur les marchés publics

Mais aussi le 2^e allègement fiscal pour la somme de **136.985€** qui comprend pour l'année 2021 :

- L'exonération des 50 premiers kilowatts sur la force motrice
- Une partie de la taxe sur les écrits publicitaires
- ...

On retrouve également une perte de **17.500€** suite à l'octroi de la **gratuité d'occupation** pour toutes les infrastructures communales mises à disposition des clubs sportifs ainsi que les buvettes de la piscine, du hall omnisport et de l'Epsis.

Enfin, cette modification budgétaire comprend également le retrait du subside provincial accordé dans le cadre de l'organisation des services incendie pour un montant de **117.688€, qui dorénavant sera versé directement à la zone.**

Au niveau des dépenses :

On retrouve, entre autres, une dépense supplémentaire de 434.000€ pour le plan de relance avec comme nouvelles mesures :

- La mise en place d'une prime de soutien à la relance sous forme d'une **prime unique défiscalisée** de 1.000€, dont l'impact financier est estimé à **150.000€**
- Le **renouvellement de l'action « bon d'achat » de 10€** pour les citoyens pour un montant estimé à **284.000€**

Mais aussi une dépense de **114.000€** en soutien à l'associatif, aux clubs sportifs et la jeunesse avec comme mesures :

- La création d'un chèque « Activités » de 20€ pour les Sonégiens de 4 à 18 ans, en vue de relancer le secteur associatif sonégien. Le montant de cette mesure est estimé à **94.000€**
- La **création d'un fonds spécial Covid**, sous forme d'enveloppe de **10.000€**, en vue d'aider les clubs qui ne bénéficient pas de la prime communale d'aide au fonctionnement, ni d'une occupation gratuite dans une infrastructure sportive de la Ville
- L'augmentation de **10.000€** pour l'enveloppe budgétaire dévolue à la **prime communale d'aide au fonctionnement**

D'autres aides ont également été apportées au Dépannage alimentaire et à l'ASBL L'Envol avec une subvention respective de 5.000€ et 1.000€.

Notons enfin une bonne nouvelle au niveau de la **Zone de secours**. Avec la nouvelle répartition des dotations communales, la dotation de la Ville de Soignies passe à 924.855€ à la place des 1.619.271€, soit un **gain de 694.416€**.

La modification budgétaire extraordinaire n°1 se solde, quant à elle, avec un boni global de 1.242.780€.

Au niveau de l'exercice propre :

On retrouve une augmentation des crédits pour :

- La Rue du Pontin : 10.000€ pour l'auteur de projet
- Le parking du Chemin Tour Lette : 80.000€

Par ailleurs, la ville a reçu un subside de 750.000€ dans le cadre des communes pilotes « Wallonie Cyclable ».

10.000€ sont donc prévus pour réaliser l'audit.

Au niveau des exercices antérieurs :

On retrouve une augmentation des crédits pour :

- 2016 : le réaménagement de la Place du Tram : 17.340€
- 2018 : la réfection de la Rue Chanoine Scarmure : 12.499€
- 2018 : la Salle de Sport à l'Eepis : 17.000€

- 2019 : l'aménagement du parking à la Maison de Village de Chaussée : 2.000€

Pour financer ces dépenses extraordinaires, des prélèvements sur les fonds de réserves ont été réalisés.

Un fonds réserve qui est actuellement de 1.476.303€.

Point 9. Marchés publics – Emprunts groupés pour le financement des dépenses extraordinaires 2021 – Marché conjoint Ville/CPAS – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars le cahier des charges et le montant estimé du marché « Emprunts groupés pour le financement des dépenses extraordinaires 2021 du marché conjoint Ville/CPAS ».

Ce marché conjoint de services a pour objet le financement des investissements inscrits au budget extraordinaire 2021 et aux modifications budgétaires éventuelles.

Le montant de cet emprunt groupé s'élève à **7.000.000€ dont 1.150.000 pour la crèche.**

Ce marché sera lancé par procédure ouverte.

Point 10. Marché publics – Marché de services – Sécurisation, réfection de voiries et égouttage de la rue du Pontin à Horrues – Intervention d'un auteur de projet – Approbation des conditions et de mode passation – vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars les conditions et le mode de passation pour l'intervention d'un auteru de projets pour la sécurisation, la réfection de voiries et l'égouttage à la rue du Pontin à Horrues.

Le marché public :

- L'étude de l'égouttage, la direction et la surveillance des travaux jusqu'à la réception définitive des ouvrages ;
- L'étude, la direction et la surveillance des travaux d'aménagement de voiries jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

La mission complète comprendra également toutes les interventions des bureaux spécialisés (stabilité, sondages, dépollution, études de sol,

mobilité...), la gestion et la coordination liée au respect de la législation concernant Walterre et Powalco.

La présente mission comprend également l'intégration d'un volet mobilité.

Le montant estimé pour le travail de l'auteur de projet s'élève à **44.770€ TVAC**.

10.000€ sont déjà prévus en modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2021

Le crédit supplémentaire nécessaire sera prévu en modification budgétaire n°2 du budget extraordinaire 2021 pour le paiement des honoraires ultérieurs en fonction du montant de l'attribution du marché.

Le montant total sera financé sur fonds propres.

Ce marché sera lancé par procédure ouverte.

Point 11. Marchés publics – PIC 2019-2021 – Réfection de voirie et égouttage de la rue du Cul-de-Sac à Soignies – Approbation des documents modifiés suite aux remarques du pouvoir subsidiant – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars les documents modifiés suite aux remarques du pouvoir subsidiant.

Il s'agissait d'apporter des précisions au niveau des critères d'attribution du marché pour juger de la qualité de la Pierre utilisée et garantir son utilisation.

Le montant estimé reste inchangé et la procédure de marché peut être poursuivie par le lancement de l'avis de marché.

Point 12. Sports et jeunesse – Prime Communale d'Aide au Fonctionnement – Validation de la nouvelle version du règlement – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars la nouvelle version du règlement concernant la répartition de la Prime Communale d'Aide au Fonctionnement octroyée annuellement aux associations et clubs sportifs.

Cette nouvelle version propose:

- d'augmenter l'âge de 18 à 21 ans, suite à l'apparition de nombreuses équipes dans ces catégories d'âge ;
- d'inclure les équipes féminines, quel que soit l'âge des sportives ;
- de prendre en considération le nombre de joueurs en ordre de paiement de cotisation, et non le nombre de joueurs affiliés ;
- d'adopter le même principe que pour la répartition du subside annuel attribué aux mouvements de jeunesse, c'est-à-dire en reprenant une partie fixe et une partie variable en fonction du nombre de joueurs en ordre de cotisation.

Cette nouvelle proposition a l'avantage de lisser les écarts entre les clubs bénéficiaires.

Point 13. Sports et jeunesse – Stages sportifs – Modifications du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars les modifications apportées au projet pédagogique et au règlement d'ordre intérieur relatifs aux stages sportifs de Pâques.

L'objectif est de les actualiser et de les mettre aux normes sanitaires actuellement en vigueur.

Les principales modifications sont les suivantes :

- la diminution de l'âge : 3 à 12 ans (3 à 15 ans initialement), en raison des mesures sanitaires actuelles ;
- l'augmentation du nombre de lieux d'accueil : hall omnisports P. Dupont, salle de sports de l'Eepsis, école communale et Maison de Village de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies ;
- la suppression de l'activité "natation" à cause des travaux de rénovation de la piscine communale ;
- la mise en place de groupes mixtes (non mixtes jusqu'ici) ;
- le respect des mesures sanitaires prises par la Ville de Soignies ;
- etc.

Point 14. Patrimoine – Energie – Rapport d'activité 2020 de la Commission Local pour l'Energie (CLE) – Présentation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars le rapport d'activités 2020 de la Commission Locale pour l'Energie (CLE) faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée ainsi que de la suite qui leur a été réservée.

Point 15. Patrimoine – Neufvilles – Principe d'acquisition Bâtiment voyageurs – Compromis – Utilité publique – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars le principe d'acquisition du bâtiment voyageurs de Neufvilles et marquera son accord sur la proposition de compromis de vente établi par l'étude du notaire BRICOUT.

Le prix de vente proposé par Infrabel, propriétaire du bâtiment, est de 75.000€.

Dès l'acquisition, le Collège communal souhaite mener une réflexion sur l'affectation du bien en concertation avec les riverains et d'intégrer l'ensemble du site dans cette réflexion.

Point 16. Patrimoine – Modification du chemin 16 Chemin des Vallées à Thieusies – Vote

Dossier retiré

Point 17. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Rapport financier 2020 – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 29 mars le rapport financier 2020 du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.

Le subside octroyé par la Région wallonne pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale est de **183.324€** (75%), auxquels il faut ajouter l'intervention de la Ville de Soignies à hauteur de **45.831€** (25%).

Parallèlement à ce budget global, une subvention de **12.510€** est également octroyée aux communes pour soutenir des actions menées par

des associations locales dans le cadre du PCS. A Soignies, c'est le Centre de Planning Familial qui bénéficiera de cette subvention.

Point 18. Boucle du Hainaut – Etat de la situation - Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 29 mars de l'état de la situation dans le cadre du dossier « Boucle du Hainaut ».

- Le mardi 16 mars : Rencontre Revolth avec les instances consultées par Borsus. L'invitation n'a débouché que sur la présence de:
 - La FUGEA
 - La FWA
 - Infrabel
 - La CUC
 - L'Agence Wallonne du Climat
 - Le Bureau tourisme wallonie

- Le vendredi 19 mars : Troisième commission des Bourgmestre « Boucle du Hainaut » ·
Voici les points qui étaient à l'ordre du jour
 - Approbation du PV du 22/01/2021
 - Invitation du fonctionnaire Délégué chargé de rendre un avis

- Le lundi 15 mars. Rencontre entre le Bourgmestre D'Ecaussinnes, les Survoltés et le Ministre Willy Borsus

- Le vendredi 19 mars : rencontre entre l'équipe de projet d'ELIA et un représentant des 14 groupements citoyens. Rencontre à l'initiative d'ELIA suite à la demande de la Ministre T. Van den Straeten. Cette rencontre a permis un 1er dialogue et sera suivie par d'autres réunions.

- Le lundi 22 mars : Groupe de travail avec la CUC. Les élus de Soignies, Braine-le-Comte, Seneffe et Ecaussinnes ont travaillé ensemble sur l'avis rendu par la CUC, dans le cadre de la consultation demandée par le Ministre. L'avis rendu est défavorable.

- Le lundi 22 mars : Rencontre au siège d'Elia entre les Survoltés, le Bourgmestre d'Ecaussinnes, le porte-parole de REVOLHT et Elia. Au cours de cette réunion, ELIA a accepté de rencontrer le groupe technique de REVOLHT et a déclaré qu'ils n'enverront pas de lettre de rappel le 6 avril en cas de non réponse de Willy Borsus

- Le vendredi 26 mars : Réunion en visio entre REVOLHT et Maxime Prévot
- Le lundi 29 mars : Rencontre entre Arnaud Guérard, échevin écaussinois, des membres Survoltés et Tinne Van der Straeten
- 6 avril : Le Ministre wallon de l'aménagement du territoire, Willy Borsus, pourrait remettre sa décision.

Point 19. Interpellation citoyenne

Point 20. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 21. Communications